

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

10 mars 2026

Date d'Affichage

27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire sortante, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge ANFRAY, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : MM. Serge ANFRAY, Isabelle DELRUE, Christine de DUFAU de MALUQUER, Annabelle FAEDO, Raymond GIRARD, Serge HOUSSIN, Alexis LE MARQUIS, Christelle LE MARQUIS, Anne MERLIN, Julie MICHELET, Cédric MIQUELOT, Daniel MORAND, Tanaquil PAPERTIAN-WALTHANER, Jean RAULINE, Maryline VAUTIER.

Madame Christine de DUFAU de MALUQUER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2026 - N°03/14 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux fixent à, 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, à quatre le nombre d'adjoints.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Christine de DUFAU de MALUQUER	Le Maire Serge ANFRAY
	 